L'eau dans la circonscription de Côte-du-Sud

Portrait du territoire et questions aux personnes candidates

En prévision des Élections provinciales du 5 octobre 2026

Par l'Organisme de bassin versant du fleuve Saint-Jean

ORGANISME
DE BASSIN VERSANT
DU FLEUVE SAINT-JEAN

1. Pourquoi ce document

Le Québec a choisi de gérer l'eau à l'échelle des bassins versants. La Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés, adoptée en 2009, confie aux organismes de bassin versant la coordination de la planification territoriale des ressources en eau (art. 14). Elle prévoit aussi que le plan directeur de l'eau soit pris en considération par les ministères, les organismes du gouvernement, les municipalités et les communautés autochtones dans l'exercice de leurs attributions (art. 13.3).

Dans la portion québécoise du bassin versant du fleuve Saint-Jean, ce mandat revient à l'Organisme de bassin versant du fleuve Saint-Jean (OBVFSJ). Notre plan directeur de l'eau 2024-2034, adopté le 1er mars 2024 par la table de concertation des acteurs régionaux, réunit 47 objectifs répartis en cinq orientations. Il est le fruit d'un processus de concertation qui rassemble le milieu municipal, les acteurs économiques, les groupes communautaires et la Première Nation Wolastoqiyik Wahsipekuk.

Ce territoire de 7 218 km² chevauche deux régions administratives, le Bas-Saint-Laurent et Chaudière-Appalaches, et correspond pour l'essentiel à deux circonscriptions provinciales : Rivière-du-Loup–Témiscouata–Les Basques et Côte-du-Sud.

Ce document poursuit deux buts. Il offre d'abord à chaque personne candidate une lecture documentée de l'eau sur une partie de son territoire : ce que nous savons, où sont les enjeux, qui travaille déjà dessus. Il pose ensuite une série de questions sur la gestion de l'eau en vue du mandat 2026-2030.

Notre démarche. Le même document est transmis au même moment à l'ensemble des personnes candidates de chaque circonscription. Les réponses reçues seront compilées et présentées intégralement et sans commentaire de notre part. L'OBVFSJ est un organisme neutre et non partisan : nous posons des questions, nous rapportons les réponses, et nous laissons le public en juger.

Notre offre. Nous proposons à chaque personne candidate qui le souhaite une rencontre d'information sur les enjeux de l'eau de sa circonscription, dans les mêmes termes pour tout le monde. Au cours du mois d'octobre 2026, nous solliciterons une rencontre de travail avec la personne élue dans chaque circonscription, afin d'établir ensemble une feuille de route pour les quatre prochaines années.

Le présent document porte sur la circonscription de Côte-du-Sud, qui recouvre la zone Sud-Ouest du bassin versant, en Chaudière-Appalaches. Un document équivalent, construit sur le même modèle et posant les mêmes questions de fond, est transmis au même moment aux personnes candidates de la circonscription de Rivière-du-Loup–Témiscouata–Les Basques.

2. Le bassin versant du fleuve Saint-Jean en bref



En chiffres	**Longueur** du fleuve St-Jean = **673 km** jusqu'à la Baie de Fundy (NB) **Superficie** de ce bassin versant **transfrontalier = 55 000km²** 50% au Nouveau-Brunswick 37% au Maine 13% au Québec

Le fleuve Saint-Jean est aussi appelé Wolastoq, signifiant 'la belle et généreuse rivière'. Sa portion québécoise se situe entièrement en tête de bassin. Ce qui se décide ici se répercute en aval, chez nos voisins, ce qui confère donc aux acteurs de l'eau du territoire une responsabilité particulière (OBVFSJ, 2024).

C'est aussi l'un des rares bassins versants du Québec méridional qui ne se draine pas vers le fleuve Saint-Laurent. Combinée à l'absence de grands centres urbains et de centres de recherche à proximité, cette situation fait que l'information sur le territoire demeure souvent parcellaire.

La portion québécoise du bassin versant du fleuve St-Jean

Quelques repères provenant de notre plan directeur de l'eau 2024-2034 :

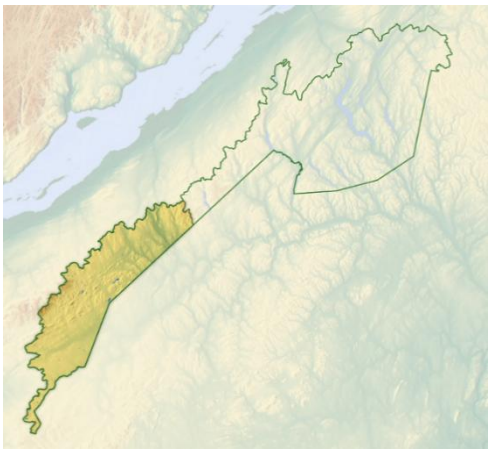
TERRITOIRE	POPULATION*	OCCUPATION DU SOL**
7 218 km²	**32 593** habitants	**89 %** forestier
4 863 km² au Bas-St-Laurent	↓ **15 %** depuis 2001	3,5 % agricole
2 355 km² en Chaudière-Appalaches	Âge médian = **53 ans**	**30 %** de la production végétale = acériculture
**Revenu médian : 30 700$** contre 36 889$ au Québec MRC situées dans les deux derniers quintiles de vitalité économique		

* Institut de la statistique du Québec, cité dans OBVFSJ, 2024
** MELCCFP et MAPAQ, cités dans OBVFSJ, 2024

RÉSEAU HYDRIQUE	MILIEUX HUMIDES***	ORGANISATION DU TERRITOIRE
282 lacs > 2 ha	**1 135 km² = 16 %** du territoire	**9 MRC**
23 rivières d'importance	50 % marécages	**54 municipalités**
9 sous-bassins principaux	44 % tourbières	MRC de Témiscouata : **54 %** du territoire (les deux circonscriptions)

*** Canards Illimités Canada, cité dans OBVFSJ, 2024)

Sur ce territoire, la qualité de l'eau est généralement bonne. Le défi consiste donc à maintenir les écosystèmes aquatiques en santé pour conserver une eau de qualité, au lieu de restaurer ce qui a été dégradé. C'est une situation rare au Québec mais aussi très fragile. C'est pourquoi il est primordial de suivre l'état de santé de la ressource en eau par des **mesures régulières**. La conservation coûte toujours beaucoup moins cher que la restauration.



3. L'eau dans la circonscription de Côte-du-Sud

Correspond à la Zone Sud-Ouest du bassin versant, région de la Chaudière-Appalaches

Portrait en bref

Sauf indication contraire, les données de cette section proviennent du plan directeur de l'eau 2024-2034 et de ses fiches diagnostiques (OBVFSJ, 2024).

Territoire	**2 355 km²** ≈ 1/3 de la portion québécoise du bassin versant **Hauts plateaux appalachiens et Massif du Sud :** certains sommets > 900m
Population	**11 923 habitants** répartis dans des municipalités rurales à faible densité, *notamment Saint-Pamphile, Sainte-Justine, Sainte-Perpétue, Saint-Fabien-de-Panet, Saint-Just-de-Bretenières, Saint-Camille-de-Lellis, Lac-Frontière, Sainte-Lucie-de-Beauregard et Saint-Adalbert*
Eau	62 lacs > 2 ha majoritairement peu profonds sauf le **lac de l'Est (30m de profond)** Les lacs de l'Est, Frontière et le marais Léverrier sont les seuls > 1 km² Rivières de plateau et de colline : **Daaquam, Grande Noire, Noire Nord-Ouest, St-Jean Sud-Ouest** **1 seul lac de vallée glaciaire = lac de l'Est (Kamouraska)** **24 % du territoire occupé par des milieux humides**

Orientation 1 : Éviter la dégradation de la qualité de l'eau

Les résidences et les municipalités de cette zone s'approvisionnent presque entièrement en eaux souterraines. L'eau y est de bonne qualité, avec une présence naturelle de fer, d'arsenic et de manganèse, mais elle demeure vulnérable. Quelques municipalités du territoire n'effectuent d'ailleurs aucun traitement préventif de leur eau distribuée. À l'échelle du bassin versant, les 20 réseaux municipaux desservent environ 60 % de la population, ce qui signifie que près de quatre personnes sur dix dépendent d'un puits privé, dont la surveillance relève entièrement du ménage qui l'utilise.

Les priorités portent sur le suivi de la qualité de l'eau des lacs et des rivières, l'accompagnement des municipalités pour la protection des sources d'eau potable et la gestion des installations septiques autonomes, l'analyse de l'eau des puits, ainsi que la promotion des pratiques durables de gestion des eaux pluviales et d'entretien des routes.

Un élément d'avenir mérite d'être signalé. Selon les projections du ministère de l'Environnement, la quantité d'eau de surface disponible devrait diminuer d'ici 2100, et c'est la zone Chaudière-Appalaches qui serait la plus touchée, avec un passage probable d'un niveau de disponibilité élevé à un niveau modéré (MELCCFP, cité dans OBVFSJ, 2024).

Orientation 2 : Ralentir le vieillissement prématuré des lacs

Les lacs de plateaux qui caractérisent cette zone sont petits, peu profonds et abondamment végétalisés. Leur température estivale grimpe rapidement. Ce sont les plans d'eau les plus sensibles au vieillissement de tout le bassin versant, avec un stade de vieillissement qui se rapproche parfois de celui des étangs. Le constat est net : les quatre lacs suivis de la zone, soit Fontaine Claire, Frontière, Jally et Joli, présentent tous des signes de vieillissement prématuré, mais la prévention reste tout de même possible.

Les priorités visent la végétalisation et la protection des bandes riveraines, l'adoption de pratiques d'exploitation des ressources naturelles saines pour l'environnement, ainsi que l'aménagement durable du territoire.

Orientation 3 : Limiter la prolifération des espèces exotiques envahissantes

L'introduction du maskinongé au lac Frontière il y a une trentaine d'années, pour développer l'offre de pêche, a mené à la dispersion de l'espèce vers d'autres lacs et cours d'eau du bassin versant. Le roseau commun, introduit sur les rives du fleuve Saint-Laurent près de L'Islet en 1916, s'est propagé vers l'intérieur des terres à la faveur du développement du réseau routier à partir des années 1960. On observe aujourd'hui un développement important de cette espèce le long de plusieurs routes de la région, ainsi qu'autour du réseau forestier dans le haut pays du Kamouraska. Des colonies de berce du Caucase sont également présentes un peu partout dans le bassin versant, et l'OBVFSJ en assure le suivi et l'éradication chaque année. Le myriophylle à épi est présent dans le lac Joli.

Les priorités portent sur le suivi régulier des espèces présentes et susceptibles de l'être, la formation des municipalités au contrôle et à l'éradication, ainsi que la prévention par un réseau de stations de lavage fonctionnelles.

Orientation 4 : Freiner la perte d'habitat faunique

Cette zone abrite plusieurs sites naturels d'importance pour la faune, dont le parc régional des Appalaches, le marais Leverrier et le parc du Massif du Sud, ce dernier se situant à la limite de la ligne de partage des eaux. Le territoire comporte également une grande proportion de couvert forestier et de milieux humides. Le castor, omniprésent, est à la fois un allié pour la création de milieux humides et un défi de cohabitation.

Le réseau de chemins forestiers compte de nombreux ponceaux qui peuvent entraver le libre passage du poisson, notamment celui de l'omble de fontaine, présente sur l'ensemble du territoire.

Un territoire a été mis en réserve en 2024 en vue de créer une aire protégée au lac de l'Est et d'autres propositions sont en cours de concertation pour l'agrandir. Un important projet de développement éolien est également en cours dans cette zone.

Les priorités visent le maintien de la connectivité aquatique en réduisant les obstacles à la libre circulation du poisson, la conservation volontaire auprès de propriétaires privés, l'identification, la conservation et la restauration d'habitats fauniques, ainsi que l'accompagnement des MRC dans la mise en place d'un mécanisme de gestion du castor.

Orientation 5 : Éviter la dégradation des milieux humides et hydriques

Avec 24 % de son territoire en milieux humides, principalement des tourbières et des marécages, cette zone joue un rôle majeur de régulation hydrologique et de recharge des aquifères. Le mauvais drainage naturel des hauts plateaux appalachiens explique en bonne partie cette abondance. La rivière Daaquam a par ailleurs été linéarisée dans les années 1960 à des fins de drainage agricole.

Une limite importante doit être nommée. Dans l'ensemble du bassin versant, seuls les territoires des MRC de Témiscouata et de Rivière-du-Loup ont fait l'objet d'une cartographie détaillée des milieux humides. Ailleurs, la connaissance repose sur une cartographie de milieux humides potentiels dont l'exactitude ne peut être garantie, et les milieux de moins d'un hectare, comme les marécages boisés, y sont mal détectés. Cette zone, qui est pourtant la plus riche en milieux humides du bassin versant, est aussi celle où la donnée de base manque le plus sur notre territoire.

Services que nous rendent les milieux humides

Régulation des inondations et sécheresses	La présence de milieux humides dans un bassin versant permet de ralentir l'écoulement de l'eau ce qui réduit les risques liés aux inondations. De plus, l'eau qui s'y accumule alimente la nappe souterraine et les cours d'eau en aval réduisant l'impact des périodes sèches.
Maintien de la biodiversité	Les milieux humides sont des habitats pour plus de 600 espèces animales et végétales dont plus du tiers des espèces sont menacées au Canada.
Filtration des contaminants et rétention des sédiments	L'eau qui s'écoule des milieux humides est généralement de bonne qualité puisque le faible débit d'eau et la présence de plantes aquatiques permettent de retenir les sédiments et de filtrer plusieurs contaminants.
Stockage du carbone	Les milieux humides, particulièrement les tourbières, sont reconnus pour jouer un rôle important dans la lutte aux changements climatiques en emmagasinant les gaz a effet de serre.
Récréotourisme	En plus d'être un endroit de prédilection pour la chasse, plusieurs milieux humides sont des lieux d'intérêt pour le plein air, l'éducation et les recherches scientifiques.

Les priorités concernent la documentation des milieux humides et de l'espace de liberté des cours d'eau, l'appui aux MRC dans la mise en œuvre de leur plan régional des milieux humides et hydriques, ainsi que le montage de projets de compensation.

4. Questions aux personnes candidates

Les questions qui suivent sont posées de façon identique à toutes les personnes candidates de la circonscription de Côte-du-Sud. Les mêmes questions de fond sont posées dans la circonscription de Rivière-du-Loup–Témiscouata–Les Basques. **Nous vous invitons à y répondre par écrit d'ici le vendredi 18 septembre 2026, à 16 h.**

Bloc 1. Financement de la gestion intégrée et connaissance du territoire

Le contexte. Sur notre territoire, l'eau est encore généralement de bonne qualité. C'est un actif, et c'est aussi ce qui rend la prévention rentable : maintenir coûte beaucoup moins cher que restaurer. Or maintenir suppose de mesurer adéquatement. Sur 282 lacs de plus de 2 hectares, une vingtaine ont fait l'objet d'un suivi documenté via le RSVL, souvent arrêté après 3 ans. La cartographie détaillée des milieux humides ne couvre que deux des neuf MRC du bassin versant. Les réseaux publics de suivi de la qualité de l'eau, qui constituent notre seule série de données comparables dans le temps, ont vu leur couverture se réduire sur le territoire au cours des dernières années, passant de 3 stations sur 2 rivières en 2024 à aucune rivière suivie pendant la majeure partie de l'année 2026 (compilation de l'OBVFSJ, qui recense les stations dont l'organisme réalise lui-même l'échantillonnage).

Le financement à la mission des organismes de bassin versant, qui n'a d'ailleurs pas été indexé depuis 2018 (ROBVQ, 2026), couvre la planification du PDE et la concertation, mais ne permet pas de financer l'acquisition de connaissances sur le terrain. Dans un territoire relativement peu perturbé comme le nôtre, c'est pourtant précisément ce type de travail qui permet d'intervenir avant qu'une situation ne bascule vers un état chronique, parfois même irréversible. Plusieurs objectifs environnementaux du gouvernement du Québec reposent sur ces données de base.

La convention qui lie le réseau des organismes de bassin versant au ministère de l'Environnement doit justement être renouvelée pour la période 2027-2030, dès la première année du prochain mandat (ROBVQ, 2026).

> **Question 1.** Vous engagez-vous à ce que la prochaine convention de financement des organismes de bassin versant, pour la période 2027-2030, reconnaisse explicitement l'acquisition de connaissances sur le terrain comme une activité admissible au financement et prévoie une enveloppe budgétaire dédiée à cette fin?

Bloc 2. Espèces exotiques envahissantes et responsabilité partagée

Le contexte. Cette portion du bassin versant a déjà fait l'expérience de ce que coûte une introduction. Le maskinongé, introduit au lac Frontière il y a une trentaine d'années pour développer l'offre de pêche, s'est ensuite dispersé vers d'autres lacs et cours d'eau. Le roseau commun, arrivé sur les rives du fleuve Saint-Laurent près de L'Islet en 1916, a gagné l'intérieur des terres à la faveur du développement du réseau routier et progresse aujourd'hui le long de plusieurs routes, ainsi qu'autour du réseau forestier dans le

Kamouraska. Des colonies de berce du Caucase, dont la sève cause des brûlures, sont également présentes un peu partout et font l'objet d'un suivi et d'une éradication annuels. Le myriophylle à épi est présent au lac Joli.

C'est ce qui rend la situation actuelle précieuse. La moule zébrée, découverte au lac Témiscouata en 2022, a depuis emprunté la rivière Madawaska jusqu'au Nouveau-Brunswick, mais les plans d'eau de la zone Sud-Ouest ne sont pas touchés. Ils appartiennent à un réseau distinct, loin en amont, dont les eaux quittent le Québec vers le Maine. Le principal vecteur d'introduction demeure donc l'embarcation remorquée d'un lac à l'autre, et les larves de moule zébrée survivent jusqu'à cinq jours à l'air libre. Autrement dit, ce qui protège ces lacs relève de gestes simples, à condition qu'ils soient possibles partout et tout le temps, puis facile d'utilisation pour les plaisanciers concernés.

Le plan directeur de l'eau vise à ce que 21 lacs habités du bassin versant, soit 80 % d'entre eux, soient desservis par une station de lavage fonctionnelle d'ici 2034, et à ce que les 54 municipalités du territoire soient formées au contrôle et à l'éradication des espèces envahissantes. La difficulté ne tient pas à l'achat des équipements, mais à leur exploitation dans la durée, dans des municipalités de quelques centaines d'habitants.

> **Question 2.** Vous engagez-vous à soutenir, d'ici 2030, un financement récurrent couvrant l'exploitation des stations de lavage d'embarcations et les brigades de terrain qui les accompagnent, de manière à protéger les plans d'eau du bassin versant qui ne sont pas encore touchés et à limiter la propagation vers l'aval, au Maine et au Nouveau-Brunswick?

Bloc 3. Eau potable, puits privés et adaptation aux aléas climatiques

Le contexte. Environ quatre personnes sur dix dans le bassin versant s'approvisionnent à un puits privé (OBVFSJ, 2024). Leur eau n'est soumise à aucune surveillance publique, et la responsabilité de l'analyse repose entièrement sur le ménage. Le contexte hydrogéologique local, marqué par la présence naturelle de fer, d'arsenic et de manganèse, rend cette surveillance d'autant plus pertinente.

Des travaux sont en cours pour combler cet écart. Le projet *Mon eau, mon puits, ma santé*, porté par la Chaire interdisciplinaire sur la santé et les services sociaux pour les populations rurales de l'Université du Québec à Rimouski, en partenariat avec des municipalités, des directions de santé publique, l'Institut national de santé publique du Québec et huit organismes de bassin versant, vise précisément à faciliter l'accès à l'analyse et à l'interprétation des résultats. Il rejoint notamment des municipalités de la Chaudière-Appalaches et du Bas-Saint-Laurent.

Ailleurs, la question a été tranchée autrement. En Ontario, par exemple, l'analyse bactériologique de l'eau des puits privés est offerte gratuitement aux propriétaires par le réseau de santé publique, avec des points de dépôt répartis sur le territoire (Santé publique Ontario). La prévention y est ainsi assumée comme une responsabilité publique.

À cela s'ajoute la pression climatique. Les étiages sévères se répètent et plusieurs cours d'eau atteignent des niveaux bas rarement vus par des populations qui habitent ce territoire depuis plusieurs générations. À l'inverse, les pluies intenses mettent à l'épreuve des réseaux pluviaux et d'égout conçus pour un autre régime météorologique, avec des débordements qui touchent des municipalités des deux zones. La séparation d'un réseau d'égout unitaire ou l'aménagement d'ouvrages de gestion durable des eaux pluviales représentent des investissements hors de proportion avec le budget d'une municipalité de quelques centaines d'habitants. Les étiages et les inondations affectent d'ailleurs tous deux négativement la qualité de l'eau potable des puits privés.

> **Question 3.** Vous engagez-vous à appuyer une démarche visant à rendre l'analyse bactériologique de l'eau des puits privés gratuite et accessible à l'échelle provinciale d'ici la fin du mandat, en vous appuyant sur les acquis du projet Mon eau, mon puits, ma santé et sur le modèle ontarien?

> **Question 4.** Vous engagez-vous à ce que les programmes d'aide aux travaux d'adaptation aux aléas climatiques, notamment la gestion durable des eaux pluviales et la mise à niveau des réseaux d'égout, comportent d'ici 2030 un volet réservé aux municipalités de moins de 2 000 habitants, qui prenne davantage en compte la réalité de ces petites municipalités?

Bloc 4. Aménagement du territoire et gestion par bassin versant

Le contexte. L'eau circule selon la topographie, et non selon les limites administratives. Les décisions qui la concernent, elles, se prennent pourtant dans des cadres administratifs distincts : schémas d'aménagement et de développement, plans régionaux des milieux humides et hydriques, plans climat, planification forestière, planification énergétique. Chacun de ces exercices est légitime, mais leur addition ne produit pas nécessairement une lecture cohérente au sein d'un même bassin versant.

Le prochain mandat concentre plusieurs de ces échéances. Les MRC sont engagées dans la mise à jour de leur schéma d'aménagement (ROBVQ, 2026), elles finalisent ou mettent en œuvre leur plan régional des milieux humides et hydriques, et le régime permanent des zones inondables, en vigueur depuis le 1er mars 2026 (RLRQ, c. Q-2, r. 17.2), exigera d'elles qu'elles appliquent et expliquent une nouvelle cartographie.

Dans le même temps, des projets de développement éolien se multiplient rapidement sur le territoire, auxquels s'ajoute la possibilité de grands projets linéaires de transport d'énergie. Ces infrastructures se déploient souvent en tête de bassin, là où la densité de petits cours d'eau est la plus élevée, là où se logent les corridors écologiques et là où les milieux sont souvent les moins perturbés. L'ouverture de chemins d'accès, le déboisement et l'altération du drainage naturel engendrent des répercussions qu'on ne peut adéquatement évaluer projet par projet. Seule une analyse globale permet d'anticiper leurs impacts réels sur l'ensemble du bassin versant.

Une possibilité mérite aussi d'être nommée, parce qu'elle est revenue dans l'actualité cet été. Depuis 2022, la recherche et la production d'hydrocarbures sont interdites au Québec (LQ 2022, c. 10), et l'Assemblée nationale a réaffirmé cette interdiction le 26 mars 2026 par 91 voix contre 3 (Assemblée nationale du Québec, 2026). Le transport des hydrocarbures, lui, n'est toutefois pas visé par cette interdiction. Au même moment, de l'autre côté de la frontière, le gouvernement du Nouveau-Brunswick annonçait le 26 août 2026 une consultation publique de cinq mois sur la levée de son moratoire de 2014 sur la fracturation hydraulique (Global News, 2026).

Les communautés locales ont par ailleurs démontré leur volonté de protéger ces milieux naturels : des démarches d'aires protégées y ont été portées par des acteurs de tous les horizons, souvent au terme d'une concertation longue, parfois bénévole, où chacun a fait des concessions. Le Québec s'est d'ailleurs engagé, dans la foulée du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, à protéger 30 % de son territoire d'ici 2030 (Convention sur la diversité biologique, 2022, cible 3).

La question de fond est celle du poids accordé aux écosystèmes dans l'aménagement du territoire. Ils sont encore souvent perçus comme un frein au développement, alors qu'ici, la qualité des milieux naturels est un pilier de l'économie régionale, du récréotourisme à l'acériculture en passant par la navigation et la valeur des propriétés.

Question 5. Vous engagez-vous à ce que le gouvernement exige, avant toute nouvelle autorisation ou expansion majeure de parcs éoliens sur le territoire, une évaluation globale de leurs effets cumulatifs, que ce soit par l'entremise d'un BAPE générique ou d'une évaluation environnementale sectorielle ou régionale, et à ce que les acteurs de l'eau réunis autour des tables de concertation soient formellement consultés en amont des décisions?

Question 6. Vous engagez-vous à maintenir, pendant toute la durée du mandat, le cadre législatif qui interdit la recherche et la production d'hydrocarbures au Québec, et à renoncer à tout projet de transport d'hydrocarbures sur le territoire du bassin versant du fleuve Saint-Jean?

Question 7. Vous engagez-vous à financer, dès l'exercice 2027-2028, la mise en œuvre des plans régionaux des milieux humides et hydriques et des plans climat des MRC, ainsi que les démarches d'aires protégées issues de la concertation régionale, afin de contribuer à la cible de 30 % du territoire protégé d'ici 2030?

Bloc 5. Concertation et utilisation des fonds dédiés à l'eau

Le contexte. Le Québec s'est doté en 2023 d'un Fonds bleu de 500 millions de dollars sur cinq ans, alimenté en partie par les redevances de ceux qui prélèvent de grands volumes d'eau (Gouvernement du Québec, 2023). Le principe est fort : l'eau paie pour l'eau. Le Plan national de l'eau, dévoilé en septembre 2024, en est le véhicule (MELCCFP,

2024). Une seule de ses mesures fait pourtant aujourd'hui le pont explicite avec les plans directeurs de l'eau des 40 zones de gestion par bassin versant, pour 11,7 millions de dollars, soit 2,3 % de l'enveloppe (ROBVQ, 2026, *Pour une gouvernance durable de l'eau au Québec*).

Le même écart s'observe du côté de la compensation des milieux humides et hydriques. Depuis 2017, plus de 270 millions de dollars ont été accumulés au titre du principe d'aucune perte nette. En date d'octobre 2025, un peu plus de 3,2 millions avaient été dépensés pour la restauration ou la création, soit 1,18 % de la somme disponible (Le Devoir, 8 décembre 2025, cité dans ROBVQ, 2026). L'argent existe. Ce qui manque, ce sont des mécanismes qui permettent de l'acheminer vers les acteurs de l'eau du territoire, et la connaissance qui permettrait de savoir où restaurer et où compenser en priorité, une connaissance que le financement actuel des organismes de bassin versant ne permet pas de produire.

Enfin, la réussite de la gestion de l'eau sur ce territoire repose largement sur des gestes volontaires. Des producteurs agricoles et forestiers, des entreprises, des associations de riverains et des municipalités posent déjà des actions qui vont au-delà de ce que la réglementation exige. Notre approche privilégie l'accompagnement et la recherche de solutions pratiques et réalistes plutôt que la seule contrainte. Encore faut-il que ces efforts soient reconnus et soutenus.

> **Question 8.** Vous engagez-vous à ce qu'une part réservée et prévisible du Fonds bleu et des sommes accumulées au programme de compensation soit affectée, dès l'exercice 2027-2028, à des projets inscrits aux plans directeurs de l'eau, dont celui du bassin versant du fleuve Saint-Jean, et à ce que les montants déployés soient rendus publics chaque année et ventilés par bassin versant?

> **Question 9.** Quelles mesures ou quels incitatifs proposez-vous pour reconnaître et soutenir les démarches volontaires déjà engagées par les producteurs agricoles et forestiers, les entreprises et les associations de riverains du territoire?

Pour nous joindre

Merci du temps que vous accorderez à ces questions. Vos réponses seront compilées et présentées intégralement, sans commentaire, afin d'assurer la neutralité.

Organisme de bassin versant du fleuve Saint-Jean
3, rue de l'Hôtel-de-Ville, bureau 301 Témiscouata-sur-le-Lac (Québec) G0L 1X0
https://obvfleuvestjean.com/ – Bureau : (418) 899-0909 – Directrice : (418) 894-7445

Références

Documents de l'Organisme de bassin versant du fleuve Saint-Jean

Organisme de bassin versant du fleuve Saint-Jean (OBVFSJ) (2024). *Présentation du Plan directeur de l'eau de la zone de gestion intégrée de l'eau par bassin versant du fleuve Saint-Jean*. Québec, 52 p. https://obvfleuvestjean.com/plan-directeur-de-leau/

OBVFSJ (2024). *Fiches diagnostiques accompagnant le Plan directeur de l'eau 2024-2034* : mauvaise qualité de l'eau, eutrophisation, espèces exotiques envahissantes, dégradation ou perte d'habitat faunique, milieux humides et hydriques.

Lois et règlements

Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés, RLRQ, c. C-6.2. https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/C-6.2

Loi visant principalement à mettre fin à la recherche et à la production d'hydrocarbures ainsi qu'au financement public de ces activités, LQ 2022, c. 10. https://www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers_client/lois_et_reglements/LoisAnnuelles/fr/2022/2022C10F.PDF

Règlement sur l'encadrement d'activités sous la responsabilité des municipalités réalisées dans des milieux hydriques et sur des ouvrages de protection contre les inondations, RLRQ, c. Q-2, r. 17.2, en vigueur depuis le 1er mars 2026.

Documents gouvernementaux et institutionnels

Assemblée nationale du Québec (2026). *Journal des débats*, séance du 26 mars 2026, motion réaffirmant l'interdiction de la recherche et de la production d'hydrocarbures. https://www.assnat.qc.ca/

Convention sur la diversité biologique (2022). *Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal*, décision 15/4, cible 3. Programme des Nations Unies pour l'environnement.

Gouvernement du Québec (2023). *Protection de l'eau : promesse tenue, le gouvernement ira de l'avant avec la création du Fonds bleu* [communiqué]. https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/protection-de-leau-promesse-tenue-le-gouvernement-ira-de-lavant-avec-la-creation-du-fonds-bleu-48564

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) (2024). *Plan national de l'eau*. Gouvernement du Québec. https://www.environnement.gouv.qc.ca/Eau/strategie-quebecoise/plan-national-eau.pdf

MELCCFP. *Réseau-rivières : suivi de la qualité de l'eau des rivières du Québec*. https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/eco_aqua/suivi_mil-aqua/qual_eau-rivieres.htm

Regroupement des organismes de bassins versants du Québec (ROBVQ) (2026). *Pour une gouvernance durable de l'eau au Québec*, 29 p.

Santé publique Ontario. *Analyse de l'eau de puits : réseau privé d'eau potable*. https://www.publichealthontario.ca/fr/laboratory-services/well-water-testing

Université du Québec à Rimouski, Chaire interdisciplinaire sur la santé et les services sociaux pour les populations rurales. *Mon eau, mon puits, ma santé*. https://moneaumonpuits.ca/

Sources journalistiques

Global News (26 août 2026). *New Brunswick to review lifting natural gas moratorium*. https://globalnews.ca/news/12036391/new-brunswick-review-natural-gas-moratorium/

Le Devoir (8 décembre 2025), données sur le programme de compensation des milieux humides et hydriques, citées dans ROBVQ (2026).